

Axe New-York - Cotonou

La loi Agoa relancée

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (Ccib), Atau Soufiano et ses pairs ont accueilli hier mercredi 20 août 2008 dans leurs locaux la diplomatie américaine au Bénin. Il s'agissait pour les uns et les autres de relancer l'axe commerciale News-York-Cotonou réaménagé depuis 2000 par la Loi "African growth and opportunity act" (Agoa).

Casimir Kpédjo

Le Bénin a exporté 00% de ses produits locaux en direction des Etats-Unis d'Amérique en 2007, c'est le triste constat fait lors du Forum bilatéral des Affaires Etats-Unis/Bénin qui s'est tenu à Cotonou les jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2007. Selon la nouvelle politique commerciale de 2000 ou "the African growth and opportunity act" (Agoa) les Etats-Unis d'Amérique acceptent des produits locaux d'Afrique dans son commerce intérieurs et même dans le tourisme. La loi Agoa (comme les spécialistes le désignent très souvent) promulguée en 2000 par les gouvernants des différents Etats africains et le gouvernement de Bill Clinton visait la croissance et la possibilité économique des pays africains signataires de la loi. Depuis la mise en vigueur de la loi, le Bénin a brillé par son absence dans l'exportation de ses produits locaux au State. Plus d'un an après le forum d'évaluation de l'export import selon la loi Agoa, la partie américaine revient sur les clauses pour relancer la conquête. C'est ce qui explique la présence au Bénin du consultant américain, Thomas O'Keefe. Lors de la rencontre des opérateurs économiques et l'ambassade d'Amérique, l'expert a posé le diagnostic de cette nouvelle coopération qui piétine depuis bientôt une décennie du côté béninois.

La présence des produits made "in Bénin" au state...

...donc, les opérateurs écono-



Atau Soufiano, Pdt Ccib

miques sous l'acropole du président de la Chambre de commerce et d'Industrie du Bénin, Atau Soufiano ont eu une séance de travail sur leur passivité à ce programme. Du côté Américain, c'est la diplomatie des Usa près le Bénin qui était présent à la chambre de commerce. Si pour le président de la Ccib les clauses de la fameuse loi Agoa notamment les recommandations du forum de Cotonou sur l'évaluation son en étude à la chambre, pour l'ambassadeur Gayleatha Brown les opérateurs économiques béninois doivent passer aux choses concrètes. Leur présence dans le commerce agroalimentaire et textile est vivement recherchée aux Etats-Unis. Le temps près et les produits locaux doivent aller explorer l'espace commercial américain selon les normes Agoa. Plusieurs pays africains notamment le Ghana, le Nigeria, le Gabon, le Mali, le Tchad, la Guinée-équatoriale, l'Angola sont depuis 2000 pour certains et bien après pour d'autres sont présents sur la chaîne commerciale américaine.

Les handicaps de la loi Agoa

La rencontre entre Gayleatha Brown et les opérateurs économiques du Bénin s'inscrit dans la dynamique de rendre plus active la loi Agoa au Bénin. Selon la partie américaine le Bénin est absent parce que l'ancienne politique commerciale est caduque et pose d'énormes difficultés à la création des entreprises. Pire, le secteur informel est prépondérant dans le tissu commercial et productif national avec plus de 70% des entreprises locales. Des facteurs qui ne favorisent pas le renforcement de l'axe Cotonou-News-York surtout des facteurs qui ne répondent pas aux normes Agoa. Et pourtant, selon le diplomate américain, la main d'œuvre béninoise est mieux cotée au state à travers ces création et son originalité. La qualité des tenues vestimentaires et des "tissus made in Bénin" sont les mieux prisés dans le commerce de textile aux Etats-Unis, a déclaré un opérateur économique béninois qui sur l'exemple de la participation au défilé de mode du styliste national Lolo Andoche à Las Vegas a démontré les vêtements de la mode vestimentaire béninoise. "Le marché américain est sophistiqué et complexe qui demande de la qualité", a instruit Gayleatha Brown à la chaîne de production locale. Comme une réponse du berger à la bergère, 6 stylistes béninois dont Lolo Andoche, Pepita D, Didier Fabrice sont montés sur le "T" pour démontrer à la diplomate les vêtres de leurs imaginations.

Proclamation des résultats du baccalauréat 2008 au Bénin
37,58% de taux d'admissibilité sur le plan national

C. K

Cesose promise, chose due. Les résultats du baccalauréat session de juillet 2008 au Bénin sont tombés hier soir dans tous les centres. 37,58% des candidats sont déclarés admissibles à cet examen sur le plan national. De Cotonou dans le Littoral à Natitingou dans l'Atacora en passant par Bohicon et Savalou dans le Zou et les

Collines, tous les candidats sont désormais fixés sur leur sort. Sourires par-ci, pleurs par-là ou émotion chez d'autres, c'est l'état d'âme qui s'observent chez nos candidats et leurs parents lors de la proclamation de ces résultats. Selon les premières statistiques de la Direction de l'Office du baccalauréat, c'est plutôt la série F3 qui s'est taillée la part du lion au lieu de celle D précédemment annoncée. Elle est sui-

vie des séries C et A2. Avec quelques heures de retard, tous les jurys ont fait diligence hier pour rendre disponibles les résultats selon le chronogramme. Nonobstant les failles et les précisions de dernières heures hier, tous les candidats sont délivrés entendant d'affronter ce matin dans les centres retenus les épreuves facultatives et celles sportives. Il faut préciser que seuls les candidats admissibles sont autorisés à composer lesdites épreuves.

Centre Dantokpa Série D

Admissibles (1^{er} délibération) - année 2008 - jury 153

Numéro table	Candidat	Établissement
27-A21-617	Mlle ABAGLI Gbétognon Inès	Cours Gama
27-A21-621	M. AGCLASS-ATO Odjilate Honore	CEG Vedoko
27-A21-623	M. ADANVOEFON Habib Norvignon Constant	COL La Référence / Cotonou
27-A21-627	Mlle ADIMOU H. G. Inès	CEG Segbeya
27-A22-638	M. ADOSSOU Antoine	CEG Akpakpa Centre
27-A22-641	M. AFAPA Mahougnon	CEG Le Lac
27-A22-646	M. AGBANLINIKPE François Xavier	CEG Houeyiho
27-A22-647	M. AGBATO Jean Le Brun	CEG Ocean
27-A22-650	Mlle AGBLO Bidossessi Odile	CEG Houeyiho
27-A22-651	M. AGBO Florentin	CEG Dantokpa
27-A22-654	M. AGBOGBE Fréjus Cambyse Séhouède	CS Uni. La Clé de la Réussite
27-A22-659	M. AGODJIDOU Asseré A.	CS Cerco Sike
27-A23-651	Mlle AGONGBONOU Tognissé Prisca Yvette	COL La Référence / Cotonou
27-A23-652	M. AGOSSOU Ado Romaric	CEG Le Nokoué
27-A23-668	Mlle AHAN Denise	COL Le Sacré Coeur
27-A23-675	M. AHOULOU PE Delfidji Sémévo Narcisse	CEG Les Pyllones
27-A23-677	M. AHOUADA Bidossessi Franck Martial	COL Pythagore
27-A23-686	M. ALAPINI Pierre Martial	LYC Des Princes
27-A23-689	M. ALLADE Samuel Elie O.	CS Prigode de L'Eternel
27-A24-692	M. ALLOKPON S. Ghislain	CL/Littoral
27-A24-698	M. AMAH ISS-FOU Djalilou	CEG Dantokpa
27-A24-700	M. AMAYIGAN Amavi Fiacre	CEG 1 Ste Rita
27-A24-702	Mlle AMINOU Ramantou	CEG Le Nokoué
27-A24-705	M. AMOUSSOUVI Flaubert	CS Cheminots
27-A24-708	Mlle ARIBBO Abadjahy Pauline	CS Uni. La Clé de la Réussite
27-A24-709	Mlle AROUNA Kamantou	CEG Gbegamey
27-A24-710	Mlle AROUNA Mariane Dossé Teyon Evelyne	CEG Vedoko
27-A24-712	M. ASSANKPON V. Sylvestre G.	CEG Le Nokoué
27-A24-713	M. ASSIGBE Davic	CEG Les Pyllones
27-A24-720	Mlle ATCHEDJI Caralle Esther	CEG Gbegamey
27-A25-722	M. AVOCE Arnaud Félix	CEG Akpakpa Centre
27-A25-724	M. AVODAGEBE G. A. Mathias	CEG Le Nokoué
27-A25-726	Mlle AZABOU Minsé Patricia	Cours Gama
27-A25-735	M. BESSANH Koussé Alexandre	CEG 1 Ste Rita
27-A25-738	Mlle BOBOSSI-BIZON Betty Tina	COL La Référence / Cotonou
27-A25-737	Mlle BODO Sémévo Adeline	CEG Les Pyllones
27-A25-744	Mlle CAPO-CHICHI Miresse Ida	CS Cerco Sike
27-A25-745	M. CHABE Mahougnon Valérie	CEG Akpakpa Centre
27-A25-748	Mlle CODJIA A. Aimée Blandine Afiavi	COL Colombe
27-A26-754	M. DAGBA Rodolphe R. Adodo	CS Les Pyramides
27-A26-755	M. DAH-GOUNON Ayoub	CEG Segbeya
27-A26-757	M. DALOKONON A. Odobghéhou Jacques	CEG 1 Ste Rita
27-A26-762	M. DAUDA Chakirou	CL/Littoral
27-A26-763	M. DATONDJI Akot-hayé L.	CS Cerco Sike
27-A26-765	M. DEGBEGNI H. Euloge	CEG Segbeya
27-A26-768	M. DEGBOE Brice Olivier	CEG 1 Ste Rita
27-A26-769	Mlle DEGBOGBAHOUN Gisèle Ajua	CL/Littoral
27-A26-773	M. DENAMI Dédanou Alain	UP Gbegamey
27-A26-776	M. DINDIN Houégnyimi Prosper	CEG Houeyiho
27-A27-781	M. DJIDO Fitoré Romaric Stéphane	CEG 2 Ste Rita
27-A27-794	M. DOHOU Akitegnon Jacques	CEG Les Pyllones
27-A27-800	Mlle DOSSOU Téré Damienne	UP SOS Culture
27-A27-801	M. DOSSOU-YOVO Jean Gilles Sédami	Cours Gama
27-A27-803	M. DOYONON A. Fernand S.	CEG Ocean
27-A27-805	M. EDAH Florent	CEG Akpakpa Centre
27-A27-806	M. ELEGBEDE A. Bormadin	CS Schakina / Cotonou
27-A28-811	M. FAFOUMI Hugues M.	CEPG La Providence
27-A28-812	M. FALOLA M. A. Franck	CEPG La Providence
27-A28-816	Mlle FOGANG DJUSSI Charlene Joëlle	COL Colombe
27-A28-817	M. GAMBA Marguina Nestor Léonard	CEG Akpakpa Centre
27-A28-819	M. GANDONOU S. Patrick	CEG Le Lac
27-A28-826	M. GBEGNANHOUN C. C. Judicaël	CEG Segbeya
27-A28-835	M. GBOGBO Docé Abraham	Cours Gama
27-A28-839	M. GNAMASSOU Ernest Kouassi	CL/Littoral
27-A28-840	Mlle GNAMBAKPO Dagnissou Epiphanie Lothe	CS Uni. La Clé de la Réussite
27-A29-844	M. GNIKPLEKPO Cossi Claude	CEG Le Nokoué
27-A29-845	M. GNILE C. Emmanuel Luc	LYC Des Princes
27-A29-846	Mlle GNIMAYO Gwladys Scholastique	CEG Vedoko
27-A22-856	M. GNONHOGSSOU Alexis	Cours Gama
27-A29-847	M. GNONLONG N. S. Hubert	CEG Segbeya

Suite en page 5

Menace d'épidémie de choléra au Bénin
Les mesures d'hygiène de la Ldcb

Le 1er, 2ème 3ème et 4ème arrondissement de Cotonou sont gravement touchés par l'épidémie de choléra. La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) est montée au créneau le lundi 18 août dernier à la faveur d'un communiqué de presse pour sonner l'alarme. La pluie a suscité l'inondation dans certaines zones de la ville, ce qui a dressé le lit au choléra encore appelé la maladie des mains sales. Le premier cas était enregistré à Ayelawadjé il y a quelques semaines et de moins de deux, les centres hôteliers de Cotonou ont enregistré à la date du lundi dernier plus de 140 patients de choléra dans quatre quartiers de Cotonou. La Ldcb a prescrit 18 règles d'hygiène environnementale pour contrôler le comportement des consommateurs par rapport leurs santé.

Busola Akinpelu (Stg)

Suite à l'épidémie de choléra qui sévit dans la capitale économique après les pluies diluviennes, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) a rendu public les mesures de prévention ou de guérison contre l'épidémie encore appelé la maladie des mains sales. A en croire un communiqué de presse de la Ldcb en date du 18 août 2008, les populations des quartiers de villes de Cotonou et ses environs frappés par le mal doivent adopter un minimum de règle d'hygiène pour soit

surmonter la maladie ou la guérir. Entre autres mesures, il s'agit de la bonne hygiène avant et après tout repas ou après tout besoin corporel, de bien laver les assiettes ou instruments de cuisine. Par ailleurs, la ligue recommande aux populations de Cotonou et ses environs voire tout le Bénin d'éviter le contact entre l'homme et l'animal. La bonne cuisson des aliments doit être une règle d'or dans les ménages surtout dans les cuisines. Ces repas doivent être pris à tiède surtout qu'il s'agit de la viande, du poisson ou des œufs. L'usage et la consommation de l'eau potable sont aussi

vivement conseiller par le président de la ligue pour soit mettre au propre les fruits ou faire la cuisson des aliments. Selon le Président de la ligue, Romain Abile Houehou, la sortie de son association fait suite au nombreux cas de choléras enregistrés dans les quartiers les plus insalubres de Cotonou et dont certains sont passés de vie à trépas. La ligue invite par le truchement de son message les autorités sanitaires en l'occurrence le ministre de la santé à veiller aux grains afin que le nombre de victimes surtout mortes ne s'aggrave pas dans les jours prochains.